



Commune de Felon

## **Compte-rendu de la réunion de conseil du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Etaient présents : Serge MARLOT, Mary CAILLEAU, Sylvie CHRÉTIEN, Pascal CHAVEROT, Marie DE VLEESCHOUWER, Alexandre FARQUE, Andréa GIL, Christophe ROELLINGER, Nathalie SCHADIG, Éric WEISS.

Excusé : Clément CRISCUOLO

Début de séance : 20 h 10 Secrétaire : Nathalie SCHADIG Fin de séance : 21 h 00

### **1. Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion :**

Le compte de gestion 2020 n'étant pas encore disponible et ce dernier étant approuvé en même temps que le compte administratif, la délibération prévue ce soir sur ces deux états est reportée.

Toutefois, une présentation des principaux postes du CA a été faite, reprenant la somme budgétisée et la somme réalisée, et donnant une explication sur les écarts les plus significatifs.

### **2. Divers :**

#### \* Fleurissement

Eric aborde le nettoyage des pots sur la commune. Nous nous mettons d'accord sur le choix de plantations ne nécessitant pas d'eau pour le fleurissement à venir de la commune : vivaces, jachères fleuries.

Une opération de nettoyage des fleurs fanées est programmée : **SAMEDI 06 MARS à 9H30**. Une invitation aux habitants volontaires sera postée sur le site de la commune, sur Facebook et sur Illiwap.

Eric pose également la question sur l'éventuel achat d'un récupérateur d'eau.

#### \* Arbres privés sur voie publique

Un courrier a été adressé il y a quelques temps aux habitants concernés.

S'agissant du domaine privé, la commune ne peut intervenir plus avant. Les personnes concernées sont prévenues et le maire rappelle qu'il s'agit de la responsabilité de chaque habitant citoyen.

#### \* Stationnement devant la mairie

La question se pose suite à l'occupation d'une place sur le parking communal devant la mairie par une voiture grise depuis quelques mois déjà. La propriétaire, bien que relancée par la mairie et la gendarmerie pour enlever son véhicule, ne bouge pas. Le maire rappelle que, dans le Territoire de Belfort, il n'existe plus de fourrière d'Etat. La fourrière qui pourrait, sur notre demande, intervenir est privée ; dans ce cas, la commune devrait, puisqu'elle serait le requérant, payer l'enlèvement et le gardiennage du véhicule jusqu'à son retrait de la fourrière par son propriétaire. Donc, la commune n'a pas de marge de manœuvre pour solutionner ce problème dans l'immédiat.

#### \* Déménagement nouvelle mairie

Le déménagement pourra se faire dès que l'installation des WC sera finalisée et après le nettoyage des locaux.



Commune de Felon

\* Sécurité dans le village

Un courrier a été adressé au Département il y a quelques mois pour :

- Connaître les emplacements des passages piétons dans la commune, passages qui ne sont aujourd'hui plus visibles,
- Savoir si des emplacements plus opportuns sont envisageables
- Savoir s'il est possible de passer une partie de la commune en « Zone à 30 ».

Nous n'avons pas encore eu de retour de la part du Département. Il faudra les relancer pour avoir un début de réponse.

De plus, il serait également intéressant de savoir combien de véhicules passent dans le village chaque jour, et à quelle vitesse. Nous allons voir comment installer une double-boucle comptage + vitesse pour avoir une notion du trafic traversant le village.

\* Matériel communal

Le matériel communal est assuré. La question se pose sur le devenir de deux gros matériel :

- La fendeuse : à vendre ou à mutualiser ?
- La grosse débroussailleuse sur roue : à vendre ?

\* Information sur les dotations

Actuellement, la dotation versée par l'Etat à Felon est de 23.932 Euro pour l'année.

La prévision 2021 est de 23.488 Euro, soit environ 450 Euro de moins. Pourquoi ?

Une partie s'explique par l'écrêtement fiscal, et une autre parce que le village a perdu 3 habitants.

Le maire redit qu'il est important de surveiller et d'anticiper l'évolution de la population de la commune.